



## **COMPTE-RENDU REUNION DU 10/12/2020**

*Réunion Commission Tourisme*

Personnes présentes :

- **Pascal Delamare** : vice-président en charge de l'Attractivité du Territoire
- **Olivier Coupel** : conseiller municipal de Daubeuf-Serville
- **Cyril Courtier** : conseiller municipal d'Ecraiville
- **Kevin Dubocage** : adjoint au maire de Bretteville-du-Grand-Caux, conseiller communautaire
- **Isabelle Geulin** : maire de Bénarville, conseillère communautaire
- **Nadège Herrier** : conseillère municipale de Bornambusc
- **Sébastien Jouenne** : adjoint au maire de Grainville-Ymauville
- **Géraldine Laville-Revet** : conseillère municipale de Goderville, conseillère communautaire
- **Véronique Lecarpentier** : adjointe au maire de Saint-Sauveur-d'Emalleville, conseillère communautaire
- **Jean-Claude Malo** : maire de Bréauté, conseiller communautaire
- **Hervé Niepceron** : maire de Vattetot-sous-Beaumont, conseiller communautaire
- **Anne Pagel-Venables** : conseillère municipale de Manneville-la-Goupil
- **Mme Marie Bertin** : chargée Tourisme et Culture, chargée de projet France Services

Personnes excusées :

- **Maryline Bailleul** : conseillère municipale d'Annouville-Vilmesnil

### **Introduction de la réunion**

M. Delamare ouvre la réunion en s'excusant pour le rendez-vous précédent qui n'a pu se tenir dans de bonnes conditions. En effet, en raison d'une très mauvaise connexion internet au moment de la réunion, il n'était pas possible d'accueillir tous les participants en visio. D'où la tenue ce soir de la réunion en présentiel.

La commission aura pour mission de travailler pendant 6 ans sur la politique touristique de la Communauté de Communes Campagne de Caux et sur des projets de développement touristique.

La commission a eu beaucoup de succès puisqu'en conférence des maires, il était prévu d'ouvrir la commission à 12 membres. Il y a eu cependant 18 "candidatures". Afin de ne pas faire de choix arbitraire, tous les membres ont été acceptés, ce qui forme avec M. Delamare une commission à 19 membres. Toutefois, si certain.e.s ne trouvaient pas leur place dans cette commission, il ne faut pas hésiter à en parler.

M. Delamare précise que jusqu'en 2020 le Tourisme et le Culture étaient regroupés au sein d'une seule et même commission. Pour cette nouvelle mandature, afin d'améliorer le suivi des dossiers sans rendre les réunions trop longues ni trop nombreuses, il a été décidé de segmenter en 2 commissions le Tourisme et la Culture.

### **Membres de la commission →**

## TOURISME



Pascal DELAMARE  
Vice-Président  
Daubeuf-Serville



Olivier COUPEL  
Daubeuf-Serville



Frank ALBAREDE  
Angerville-Bailleul



Cyril COURTIER  
Écrainville



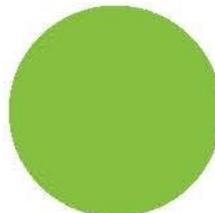
Nadège HERRIER  
Bornambusc



Géraldine LAVILLE-REVET  
Goderville



Aurélie LEMONNIER  
Auberville



Brigitte KERIVEL-PESTEL  
Virville



Sébastien JOUENNE  
Grainville-Ymauville



Anne PAGEL-VENABLES  
Manneville



Chantal RAOUT  
Gonfreville-Caillet



Maëva TRANSLIN  
Tocqueville-les-Murs



Hervé NIEPCERON  
Vattetot



Kévin DUBOCAGE  
Bretteville



Véronique LECARPENTIER  
Saint-Sauveur



Arlette MOREL  
Bec-de-Mortagne



Jean-Claude MALO  
Bréauté



Maryline BAILLEUL  
Annouville-Vilmesnil



Isabelle GEULIN  
Bénarville

## Tour de table :

**Pascal Delamare** : membre du conseil municipal de Daubeuf-Serville depuis 2001. Maire et conseiller communautaire depuis 2014, il faisait partie de la commission Tourisme & Culture durant l'ancienne mandature. Il est 7<sup>ème</sup> vice-président depuis 2020, en charge de la Culture et de l'Attractivité du territoire qui comprend le Développement économique et le Tourisme.

**Marie Bertin** : agent en charge de la Culture et du Tourisme depuis 2007. En raison du départ de l'agent en charge du projet France Services et au vu des intérêts communs aux services Tourisme & Culture, ces derniers rejoignant les mêmes locaux que France Services, Marie est en charge du projet global depuis octobre 2020.

**Véronique Lecarpentier** : 1<sup>ère</sup> adjointe au maire de Saint-Sauveur-d'Emalleville, c'est son second mandat au sein de la municipalité et du conseil communautaire. Membre de la commission Tourisme & Culture sous l'ancienne mandature.

**Isabelle Geulin** : maire de Bénarville, c'est son second mandat au sein de la municipalité et du conseil communautaire. Membre de la commission Tourisme & Culture sous l'ancienne mandature.

**Hervé Niepceron** : maire de Vattetot-sous-Beaumont depuis 2001, conseiller communautaire, membre de la commission Tourisme et Culture de 2001 à 2014.

**Géraldine Laville-Revet** : conseillère municipale de Goderville, c'est son second mandat au sein de la municipalité et du conseil communautaire. Membre de la commission Tourisme & Culture sous l'ancienne mandature.

**Cyril Courtier** : conseiller municipal d'Ecrainville, c'est son premier mandat.

**Sébastien Jouenne** : adjoint au maire de Grainville-Ymauville, c'est son premier mandat.

**Anne Pagel-Venables** : conseillère municipale de Manneville-la-Goupil, c'est son premier mandat.

**Olivier Coupel** : conseiller municipal de Daubeuf-Serville, c'est son premier mandat.

**Nadège Herrier** : conseillère municipale de Bornambusc, c'est son premier mandat.

**Kévin Dubocage** : adjoint au maire de Bretteville-du-Grand-Caux et conseiller communautaire, c'est son premier mandat. Le Tourisme a une importance particulière pour lui car il est responsable promotion et commercialisation à l'Office de Tourisme Intercommunal de Fécamp.

**Jean-Claude Malo** : ancien conseiller municipal et conseiller communautaire. Depuis 2020, maire de Bréauté et conseiller communautaire. Il est par ailleurs propriétaire de 5 gîtes.

## Présentation du travail du service Tourisme :



### Rappel des statuts

Le libellé exact de la compétence tourisme inscrit dans la loi NOTRe est : "promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme". Cette compétence est ainsi devenue une compétence à part entière et obligatoire des EPCI à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Cette compétence touristique intercommunale est désormais inscrite parmi la liste des compétences obligatoires des EPCI aux articles L.5214-16 du Code général des collectivités territoriales pour les communautés de communes et L5216-5 du même code pour les communautés d'agglomération. On en trouve l'écho à l'article L.134-1 du Code du tourisme.

Ce libellé correspond au bloc des missions obligatoires d'un office de tourisme, à savoir :

- promotion,
- accueil,
- information
- coordination des partenaires du développement touristique local.

A cela s'ajoute dans l'article L. 5214-16 : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.

**En d'autres termes, la Communauté de Communes se doit d'exercer les mêmes missions de bases qu'un Office de Tourisme, soit dans un service dédié soit en déléguant à un Office de Tourisme.**

- ↳ M. Niepceron demande si ce passage du Tourisme en compétence obligatoire s'est accompagné d'un transfert de dotations financières. **NON**



## ☑ Quelques chiffres sur le Tourisme en Campagne de Caux

La synthèse des chiffres du Tourisme sur Campagne de Caux est jointe en annexe de ce compte-rendu.

- ↳ Marie précise que les chiffres 2020 ne sont pas consolidés. En effet, l'ensemble des statistiques sont issus de l'outil Statanalyses qui se base sur les versements de la taxe de séjour. Or ces derniers sont en cours pour 2020 par les opérateurs numériques et auront lieu en janvier 2021 pour les hébergeurs en direct pour la période de septembre à décembre 2020. Des chiffres plus précis pourront être fournis en février 2021.



## ☑ La taxe de séjour

Elle a été instaurée au 1<sup>er</sup> janvier 2018 sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.

L'ensemble du processus est intégré dans une plateforme générée par Nouveaux Territoires :

<https://campagnedecaux.taxesejour.fr/>

En 2019, la taxe de séjour a concerné **26 031 nuitées assujetties** pour un montant reversé de **22 809,32 €**, soit une moyenne de 0,87 cts/nuitée. 6 202,79 € ont été reversés en direct, 5 884,42 € par Gîtes de France et 10 722,11 € par les autres opérateurs numériques.

- ↳ Mme Geulin demande sur quelle(s) dépense(s) a été affectée la taxe de séjour ? **Sur la réhabilitation de la lagune de Bénarville.**
- ↳ Marie précise que la solution Nouveaux Territoires est celle utilisée par de nombreux territoires voisins : Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, Agglo Fécamp Caux Littoral, Communauté de Communes Côte d'Albâtre, ... Cette solution permet également la dématérialisation des cerfa de déclarations d'hébergements touristiques via l'outil gratuit Déclaloc.



## ✓ La démarche Déclaloc

Avant l'ouverture d'un meublé (autrement appelé gîte) ou d'une chambre d'hôte, une déclaration préalable sous forme de cerfa (n°14004\*04 et 13566\*03) est obligatoire dans la plupart des cas :

### Pour les meublés de tourisme :

- Si le meublé de tourisme est votre résidence principale, vous êtes exempté de déclaration. Attention toutefois, vous ne pouvez pas louer votre résidence principale plus de 120 jours par an.
- Si le meublé de tourisme n'est pas votre résidence principale : il est obligatoire de faire la déclaration de votre meublé en mairie.

Pour les chambres d'hôtes : Qu'elle soit saisonnière ou toute l'année, la location touristique de chambres chez l'habitant doit faire l'objet d'une déclaration.

Vous avez repris une activité existante ? Vous avez ouvert des chambres supplémentaires ? Vous avez changé de coordonnées ? La déclaration est réputée exacte à l'instant T, c'est-à-dire que toute modification des informations contenues dans la déclaration doit faire l'objet d'une nouvelle déclaration.

Pour vous faciliter ces démarches, depuis 2019, la Communauté de Communes Campagne de Caux a procédé à la mise en place d'une téléprocédure mutualisée via la plateforme DéclaLoc. Ainsi désormais, vous pouvez faire toutes vos démarches (déclaration d'activité, modification, cessation) sur [www.declaloc.fr](http://www.declaloc.fr) (sauf pour Bornambusc où le Cerfa papier auprès de la mairie reste en vigueur). Sachez qu'exercer une activité d'hébergement touristique sans en avoir fait préalablement la déclaration est puni d'une amende de 3<sup>ème</sup> classe pouvant aller jusqu'à 450 euros.



## ✓ L'espace de biodiversité de Bénarville

### > L'ESPACE DE BIODIVERSITÉ

Campagne de Caux est dans un engagement permanent autour du développement durable. Il s'agit du véritable fil rouge liant toutes les actions portées au cours de l'année et ce jusqu'au festival Yes We Caux qui permet désormais de ponctuer et animer de façon festive les différents projets menés et de rassembler les acteurs impliqués. C'est dans cet esprit que le projet de mise en valeur écologique et touristique de l'ancienne lagune de Bénarville verra le jour prochainement. Les élus communautaires avaient sollicité le CAUE 76 afin de les accompagner dans une réflexion sur la valorisation de cette ancienne lagune d'épuration. De plus, afin d'assurer une vision globale du projet prenant en compte les enjeux hydrauliques, écologiques, paysagers, pédagogiques, touristiques, différents partenaires ont été associés : SMBV de Valmont-Ganzeville, Conservatoire des espaces naturels Normandie Seine et

### Un site aux nombreux atouts !

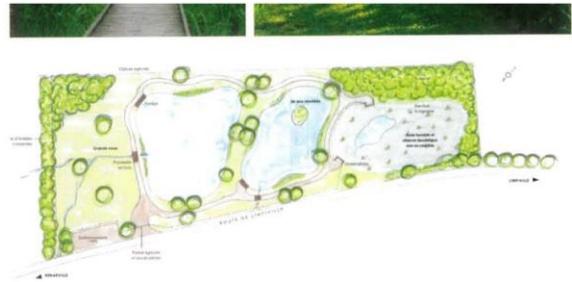
Accès aisé et bordure du site d'un itinéraire de randonnée, contexte paysager intéressant, ambiances verdoyantes et calmes, abritées dans le vallon, intérêt écologique comportant des potentialités à développer, c'est à partir de tous ces éléments que le Cabinet Craquelin a été invité à travailler à la valorisation écologique et pédagogique de ce site. Le chantier permettra : la coupe et le dessouchage du boisement d'épicéas,

le remblaiement partiel d'un bassin qui aura pour fonction de décanter et épurer les Eaux Pluviales Urbaines (EPU), le maintien des deux autres constituants des milieux écologiques différents, la création d'une noue orientant les EPU vers le premier bassin, l'agrandissement du second bassin avec un reprofilage de la berge Sud pour accroître ses potentialités écologiques.

À l'issue de ces travaux une ouverture au public pour la promenade sera créée. Des plantations complémentaires sur la parcelle, des panneaux pédagogiques, des pontons pour faciliter l'accès à l'eau pour les visiteurs et public scolaire, un préau en bois et des nichoirs seront mis en place. Une entrée permettant le stationnement sera également aménagée.

Ainsi randonneurs, pêcheurs, familles, scolaires et amoureux de la nature pourront profiter de ce nouveau site de promenade dédié à la biodiversité.

Ce projet a bénéficié du soutien du Département de la Seine-Maritime et de la Région Normandie dans le





## ☑ L'espace de biodiversité de Bénarville

Les travaux se sont déroulés jusqu'en juin 2020.  
Durant l'hiver un travail aura lieu sur l'implantation des totems explicatifs.



- 👉 Marie précise que la réalisation des totems est en "stand-by", dans l'attente que le site reprenne vie après les lourds travaux qu'il a subi et ce, afin qu'ils correspondent au mieux au site. Mme Geulin confirme qu'en effet, les bassins ne se sont pas encore remplis, la végétalisation du fond ne permettant pas encore une étanchéité optimale.



## ☑ L'espace France Services / Point Info Tourisme

### ESPACE FRANCE SERVICES LE BOUQUET DE SERVICES

- Formation, emploi et retraite
- Prévention santé, handicap
- État civil et famille
- Espace Public Numérique
- Maison de Justice et du Droit
- Budget, impôts
- Logement, mobilité et courrier
- Energie



Un espace d'information touristique équipé d'un guichet d'accueil, d'une vitrine 24/24 et d'une fun box (soutenue par Seine-Maritime Attractivité et le Département de la Seine-Maritime)

- 👉 Cet espace mutualisé va prendre la place de la Trésorerie de Goderville qui ferme ses portes au 31 décembre 2020 suite à une réorganisation des services de la DGFIP sur le territoire.
- 👉 M. Niepceron indique qu'une précédente délibération a été prise concernant la pose d'une borne sur le parking de la Com.Com. **Une réponse à cette question sera apportée lors de la prochaine commission Tourisme.**

## ☑ La randonnée

Le service et la commission Tourisme s'occupent de la création et de la promotion des circuits de randonnée. Les services techniques ont à leur charge l'entretien.

Les circuits nécessitent un rebalisateur et une reconfiguration pour être acceptés au Plan Départemental des Espaces et Sites et Itinéraires de nature. Ce travail a pris beaucoup de retard à cause des conditions de service.

Ce travail n'empêche pas la promotion à l'échelle locale ce qui actuellement fait via le Guide Touristique de la Communauté de Communes Campagne de Caux.

- Marie indique qu'effectivement le rebalisateur des circuits est un chantier qui a pris beaucoup de retard, par manque de temps, n'ayant guère plus qu'un mi-temps sur le Tourisme. Un appel d'offres pour la prise en charge couplée du repérage et du balisage a été lancé en 2019 mais il s'est révélé infructueux. Rien n'a été fait en 2020 vu le contexte sanitaire.

## ☑ L'étude Véloroute

Axe Nord/Sud Gare de Bréauté > Gare de Tourville-les-Ifs avec jonction perpendiculaire vers Bretteville-du-Grand-Caux à l'Est et Ecrainville à l'Ouest.



- Marie explique qu'initialement le projet d'étude de faisabilité d'une véloroute concernait un tracé allant de la gare de Bréauté à celle de Tourville-les-Ifs, avec une perpendiculaire vers Bretteville-du-Grand-Caux. Le comité de pilotage de septembre dernier, qui a réuni les services du Département et ceux du Pôle Métropolitain de l'Estuaire a fait émerger une nécessité de réfléchir à une prolongation vers Ecrainville via la

voie ferrée. Cette solution permettrait de rejoindre les projets de la CU du Havre et ainsi créer une grande boucle allant vers Etretat. Au vu de cela, un avenant a été signé pour prolonger l'étude ainsi.



## ☑ Les projets en cours : AAP « Promotion Touristique et outils numériques » et « Tourisme expérientiel »

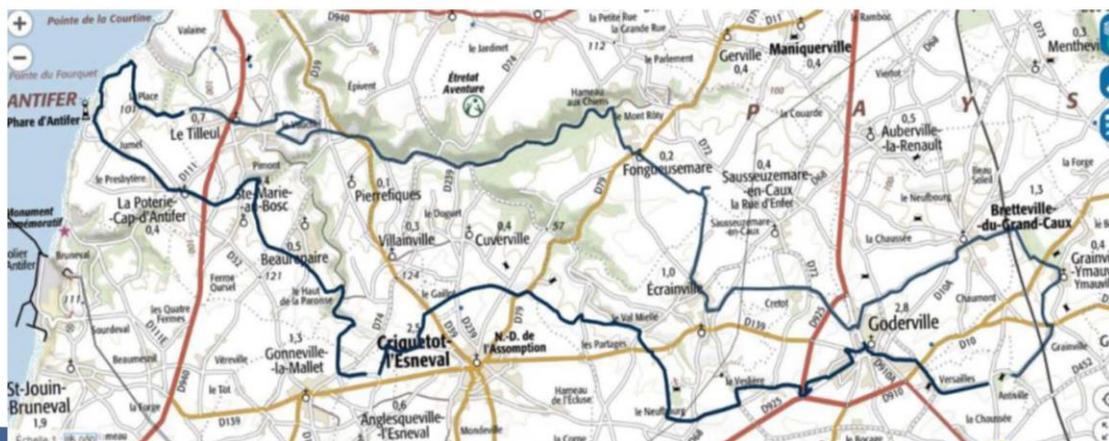
En 2020, la Communauté de Communes a candidaté à 2 appels à projets du Département, l'un pour l'aménagement numérique du nouveau Point d'Information Touristique, l'autre sur la création d'expériences touristiques en accord avec le service Culture de la Com. Com., l'atelier Brin d'Argile, l'Ecomusée de la Pomme et du Cidre et Annouv'Equid.



## ☑ Les projets en cours : Rando équestre « Bréauté/Le Tilleul »

Mme Ermel, hébergeuse à Bréauté labellisée Accueil Cheval, a travaillé avec SMA et d'autres structures labellisées à un itinéraire dédié à la rando équestre au départ de Bréauté, jusqu'au Tilleul. Ce travail a été effectué suite à un audit des labellisés révélant une inadéquation entre l'offre de labellisé et les itinéraires existants. Par ailleurs, un grand rassemblement équestre international aura lieu en 2023 en Baie de Somme, poussant le Comité Régional du Tourisme équestre à travailler sur un grand itinéraire Le Mont-Saint-Michel / Baie de Somme, complété par des boucles. La proposition de Mme Ermel a été relayée par SMA aux collectivités traversées et au Département fin septembre.

Après quelques entretiens, il est apparu que cet itinéraire présente un gros potentiel mais n'est pas exploitable en l'état à cause de quelques points noirs question sécurité. Un travail est en cours pour retracer le circuit avec l'expertise de cavalière de Mme Ermel.



- Marie indique que, comme pour la véloroute, le gros questionnement est la traversée de la RD925, véritable barrière au développement de la mobilité douce (comme la RD910).
- M. Malo demande si une étude de marché a été faite pour connaître la clientèle potentielle de ces itinéraires et les retombées économiques. **Non, le service n'a pas été informé de ce genre de démarche.**

- *M. Niepceron répond que s'il existe des itinéraires, les cavaliers viendront. A titre personnel, en tant que membre d'une association d'attelage, il allait systématiquement en Bretagne car il savait qu'il y avait les itinéraires et les hébergements adaptés.*



## ☑ Les projets en cours : La Carte d'Hôtes dématérialisée

La Communauté de Communes a mis en place en 2018 la carte d'hôtes permettant aux touristes hébergés sur le territoire d'obtenir des réductions chez des prestataires de loisirs, des restaurateurs, des commerçants, ... sur présentation d'un dépliant papier. L'objectif de la carte d'hôte est de rendre attractif le tissu local pour que le touriste consomme plus longtemps et plus localement. Il s'agit également d'offrir aux hébergeurs un outil commun et équitable, eux qui participent tous à la collecte de la taxe de séjour.

A l'heure actuelle, ce système est sous forme de dépliant papier, sans facilité de suivi ni de possibilité de statistiques. Ce dépliant, donné et tamponné par l'hébergeur, est le justificatif à présenter à chaque prestataire pour obtenir la réduction. Seul ce document fait foi.

Or, aujourd'hui, le papier a montré ses limites. Perdu, oublié, transmis à d'autres, il n'est pas sécurisé. Il n'est pas réactif notamment lors de l'ouverture d'un prestataire ou même juste en cas de changement d'horaires. Par ailleurs, le papier implique une action poussée de la part de l'hébergeur en termes d'explication, de vérification des stocks, ... Or généralement, lors de l'arrivée de ses clients, il est à mille lieues de la carte d'hôtes. En outre, avec la multiplication de l'accueil dématérialisé (boîte à clés, porte codée, ...), l'hébergeur est de moins en moins présent pour renseigner et donner des brochures. Enfin, la crise sanitaire a rendu le papier « suspect », car voué à transiter entre plusieurs mains mais aussi « facilement obsolète ». En effet, la crise a forcé les sites touristiques à revoir leur procédure d'accueil, rendant obsolète toute la documentation papier imprimée en début d'année. C'est pourquoi la Communauté de Communes voudrait convertir sa carte d'hôtes papier en application mobile. L'objectif de l'application est de faire monter en puissance l'usage de la carte d'hôtes en étant :

- réactive et évolutive, capable d'intégrer des prestataires toute l'année et d'être fournies à des nouveaux hébergeurs sans craindre la rupture de stock papier ;
- sans effort pour le prestataire comme pour l'hébergeur et accessible au touriste sans l'intermédiaire de l'hébergeur ;
- simple d'utilisation pour le touriste, qui l'aura toujours dans sa poche ;
- vecteur de sécurisation des promotions : seuls les touristes hébergés sur le territoire pourront bénéficier des réductions, sur la date de leur séjour ;
- source de statistiques permettant de connaître, entre autres, les nombres d'utilisation, la fréquence de téléchargement, etc., mais aussi d'identifier les prestataires et les hébergeurs aux faibles taux d'utilisation ;
- simple de gestion pour la collectivité en étant notamment connectée à Tourinsoft.

- *Suite à une question de Mme Geulin sur la non-édition d'une carte d'hôtes en 2020, Marie explique qu'effectivement, en raison du contexte sanitaire, il n'était pas aisé de trouver des partenaires en 2020. Ce temps de latence a permis de travailler sur ce projet de carte d'hôtes dématérialisée qui doit candidater au prochain Appel à Projets du Département « Promotion touristique et outils numériques ». Comme la carte ne pourra voir le jour qu'en 2022, un système de promotion sur les offres du tourisme expérientiel sera mis en place en guise de carte d'hôtes en 2021.*



## ☑ Le travail de fond du service : gestion de l'information

**Mise à jour des données touristiques via Tourinsoft :** Tourinsoft est un système d'information marketing et touristique, leader en France, utilisé par 50 départements, 10 régions et + de 800 Offices de tourisme pour gérer l'information touristique. C'est une sorte de back office permettant de faire remonter l'information sur différents canaux. Par exemple, si je rentre une fiche pour un hébergement, l'information remontera auprès de Seine Maritime Tourisme, de Normandie Tourisme, des OT où est adhérent l'hébergement, chez divers sites comme les pages blanches, mais aussi je pourrai extraire l'information pour le format papier ou générer un article de newsletter, ... Tout cela sans resaisie de l'information. Tourinsoft permet également de gérer en direct les opérations de marketing (Relations Clients, Relations Presse, Lobbying...).

**Accueil et conseil en séjour :** plus de 150 brochures sont à disposition des particuliers comme des hébergeurs. Le service opère aussi des commandes auprès du CRT, organise une journée de récupération de la documentation touristique, accueille et oriente environ 1000 demandes/an tous vecteurs de communication, notamment autour de la billetterie et de la randonnée. Le service accompagne également les hébergeurs dans leur démarche de classement



## ☑ Le travail de fond du service : gestion de l'information

**Observatoire du Tourisme :** la gestion de la taxe de séjour par Nouveaux Territoires donne accès à un outil statistique « Statanalyse » permettant d'avoir des données précises sur la fréquentation touristique du territoire. Il a ainsi servi à fournir à certains hébergements à la sortie du confinement des données chiffrées pour faire valoir leurs droits aux diverses aides proposées par l'Etat ou la Région.

Un travail est en cours pour rejoindre Flux Vision Tourisme pour affiner et compléter ces données.

**Veille d'info Covid-19 :** un espace pro a été créé sur le site de la Communauté de Communes pour centraliser les informations liées à l'activité touristique pendant la crise sanitaire.



## ☑ La stratégie touristique du Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine

Conscients de la nécessité de structurer l'offre touristique, les élus du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine ont souhaité lancer en 2018 une étude stratégique relative au développement touristique de leur territoire. Ces travaux ont permis de mettre en évidence les enjeux du tourisme à l'échelle estuarienne, puis la phase de positionnement stratégique est venue donner un cadre à l'action du Pôle métropolitain en matière de développement touristique.

3 axes prioritaires pour le tourisme dans l'estuaire :

- **les mobilités** : permettre aux visiteurs de se déplacer sur l'ensemble du territoire ;
- **l'attractivité et la compétitivité** : développer l'offre, valoriser et promouvoir la diversité de l'estuaire ;
- **l'innovation et l'expérimentation** : anticiper et répondre ensemble aux mutations technologiques et comportementales du tourisme. Consolider les fondamentaux et préparer le coup d'après : de la stratégie au déploiement opérationnel.



## ☑ La stratégie touristique du Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine

### Les actions :

- Découvrir et visiter l'estuaire : la première carte touristique de l'estuaire de la Seine
- Les Traversées de l'estuaire entre Le Havre et Deauville/ Trouville-sur-Mer
- Les Nuits du tourisme de l'estuaire de la Seine
- Les tournages de films dans l'estuaire de la Seine : un levier de visibilité et d'attractivité pour les territoires
- Le Passeport gourmand

### 👉 Marie explique les actions :

- *La carte touristique est d'ores et déjà en circulation. C'était une demande forte des conseillers en séjours des différents offices de tourisme face à l'absence de brochure englobant les « 2 côtés de l'eau ».*
- *Les Traversées de l'Estuaire, pilotées par le Pôle Métropolitain avec une entreprise privée, consiste en des liaisons maritimes entre Le Havre et Deauville/Trouville de manière régulière pendant la saison touristique. Bons retours, même si cela reste très lié à la météo.*
- *Les Nuits du Tourisme : événements en fin de saison (Octobre), à destination des locaux pour leur faire découvrir autrement le territoire*
- *Les tournages de film : cette démarche est issue d'un partenariat avec le Pôle Images Normandie et vise à faciliter l'accueil de tournages via :*
  - *une communication renforcée vers les producteurs, les scénaristes et les sociétés de repérages : organisation d'éductour, réalisation de fiches décors, ...*
  - *une identification d'au moins une personne ressource par territoire. Marie est cette personne pour la Campagne de Caux. En cas de besoin, les repéreur, les scénaristes, etc, la contactent pour avoir rapidement une réponse. A la sortie du confinement, quand les tournages ont repris, les demandes ont été très fortes et à traiter dans l'urgence. Cela va de la recherche d'un édifice très précis, de logements pour les acteurs, de places pour stationner les « caterings » (cantines de tournage), ...*
- *Le Passeport Gourmand : projet autour de la gastronomie utilisant aussi le numérique réfléchi en amont par l'OT de Deauville.*

## Questions diverses :

- M. Niepceron demande pourquoi l'étude votée en conseil communautaire sur l'implantation d'un moulin sur le site de la Maison des Traditions Normandes n'a pas été faite ? **En effet, une étude devait être menée par Seine-Maritime Attractivité (l'Agence de Développement Economique et Touristique du Département) mais a été stoppée face à la réticence de la propriétaire du site.**
- M. Niepceron ajoute que l'idée d'un moulin devrait être conservée mais en proposant la construction pas à pas d'un moulin avec des jeunes, des professionnels, de la réinsertion, ... comme cela se fait au château de Guédelon (<https://www.guedelon.fr/>). Le tout téléguidé par la collectivité, sur un terrain de la collectivité ou acheté par la commune qui accueillerait le projet. Ainsi plus que faire visiter un moulin déjà construit (dont le coût est d'environ 500 000 euros), ce serait faire visiter un édifice en construction.
- Madame Herrier précise que l'on peut aussi faire appel aux Greta, notamment celui de Saint-Etienne-du-Rouvray .
- M. Niepceron explique également que des entreprises pourraient également faire du mécénat comme celle qui va installer des éoliennes sur sa commune et qui doit financer des projets.
- M. Dubocage expose qu'il faudrait adjoindre ce moulin à un centre d'interprétation afin d'avoir une offre touristique complète, un peu sur l'exemple de Calvados Expérience : on vit une expérience de la fleur de pommier jusqu'au calvados (<https://www.calvados-experience.com/>).
- Mme Herrier confirme qu'en effet, il faut intégrer ce projet dans quelque chose de plus large car sinon, une fois construit, il n'y aura plus rien à visiter.
- M. Niepceron souligne qu'il faudrait également placer ce site sur un axe de flux touristique.
  
- M. Jouenne rebondit sur la notion de flux en précisant que le territoire est riche de châteaux et manoirs mais qu'ils ne sont pas indiqués. Il serait pertinent de les inclure dans un circuit, même s'ils ne sont pas visitables.
- M. Dubocage précise qu'il y aura prochainement des hébergements de luxe au château de Bailleul à Angerville-Bailleul.
- Mme Geulin explique qu'il avait été discuté d'une possibilité de panneaux explicatifs sur le patrimoine de chaque commune et qu'il serait aussi intéressant de se pencher sur ce projet.